

VILLE DE BEZIERS

Centre Communal d'Action Sociale

MAINTIEN A DOMICILE

---



## SERVICE TELEASSISTANCE



***conserver son indépendance en toute tranquillité***

**==> A VOTRE DISPOSITION 24 HEURES SUR 24**

**Pour assurer votre sécurité et votre protection**

Grâce à un bracelet montre, une liaison est établie avec une centrale d'écoute qui prend immédiatement les mesures nécessaires et adaptées à la situation (contact avec les proches, les pompiers, le SAMU, la police, etc...) et déclenche une intervention si besoin par exemple en cas de chute, malaise, incendie, agression, trouble de voisinage...

Possibilité de souscrire à l'option détection automatique de chute. (5 € par mois en option).

### **TARIFS 2024**

Redevance mensuelle en fonction des ressources : de 15,20 € à 26,30 €

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser au :

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**54, rue Boïeldieu**

Contacts : 04 67 49 84 87 – 84 88 et 84 67 à votre service



VILLE DE BEZIERS  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
MAINTIEN A DOMICILE

---

## Documents à fournir pour le dossier de Téléassistance

- votre dernier avis d'imposition sur les revenus,
  - vos derniers relevés de banque (un trimestre complet) indiquant les versements des retraites du foyer fiscal,
- RIB de type BIC-IBAN,
- copie intégrale de votre livret de famille,
- règlement intérieur retourné signé.

## Dans le cas d'adhésion au prélèvement automatique

- règlement financier à retourner signé,
- mandat de prélèvement SEPA.



Toute la correspondance doit être adressée à : Monsieur le Maire, Président du CCAS.  
54, rue Boïeldieu — CS 40658 — 34536 BEZIERS cedex  
Téléphone : 04.67.49.84.60

**A utiliser pour une première mise en service**

**Demande urgente**

De :	Section N° : Nom de l'agent :	Téléphone :	
Date :		Télécopie :	
Cadre réservé au C.C.A.S.		E-mail :	
A :	Service Clients	Téléphone :	0 810 811 600
E-mail :	<a href="mailto:contact@technipro.fr">contact@technipro.fr</a>	Télécopie :	04 91 46 78 87

## 1- Bénéficiaire

Monsieur

Madame

Mademoiselle

Nom : ..... Prénom : .....

## 2- Personne à contacter pour le Rendez-vous si différent du bénéficiaire

Nom : ..... Prénom : .....

Tél. travail : ..... Tél. portable : ..... Tél. domicile : .....

Lien :  Famille  Ami  Voisin  Gardien

## 3- Informations relatives au rendez-vous de l'installation

## 4- Type d'opérateur téléphonique à titre indicatif

Ligne téléphonique classique

Dégroupage ADSL

Sans ligne téléphonique

## 5- Options

Détecteur de chute

Code Abonné :

Cadre réservé à Technipro



# Fiche de Renseignements

## 1- Bénéficiaire

 Monsieur 

 Madame 

 Mademoiselle 

Nom : ..... Prénom : .....

Tél. domicile : ..... Tél. portable : ..... Date de naissance : .....

Adresse : Bât./Tour : ..... Esc./Asc.Hall : ..... Etage : ..... Porte : .....

Code pte / interph.rue: ..... Code pte / interph.intérieur: .....

Maison : Oui - Non

Appartement : Oui - Non

Résidence : Oui - Non

N° : ..... Rue : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Protection habitat : Porte blindée : Oui - Non

Alarme : Oui - Non

 Situation familiale : Célibataire  Pacsé / Marié / Vie maritale  Veuf / Veuve  Animaux :  Oui - Non

Langue maternelle : .....

## Co-Bénéficiaire

Nom : ..... Prénom : ..... Langue maternelle : .....

Date de naissance : ..... Sexe : ..... Lien avec le bénéficiaire: .....

## 2- Etat de santé du Bénéficiaire

Vue    Ouïe    Elocution    Mobilité

 Bonne    

 Moyenne    

 Mauvaise    

 Nulle    

 Déambulateur  Canne  Fauteuil 

 Port d'un appareil auditif 

## Condition de santé du bénéficiaire

.....

## 3- Médecin traitant du bénéficiaire

Nom : ..... Prénom : .....

N° : ..... Rue : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone cabinet : ..... Téléphone autre : .....

## 4- Services d'urgence

Pompiers :

Police municipale :

SAMU :

Etablissement hospitalier habituel :

Service ambulancier :

## Etat de santé du Co-Bénéficiaire

Vue    Ouïe    Elocution    Mobilité

 Déambulateur  Canne  Fauteuil 

 Port d'un appareil auditif 

## Condition de santé du Co-Bénéficiaire

.....

## 5- Référent (Personne à contacter pour toutes questions administratives et techniques)

Nom : ..... Prénom : ..... Année de naissance : .....

**Adresse :** .....

Code postal : ..... Ville : ..... Qualité(1) : .....

Tél. travail : ..... Tél. portable : ..... Tél. domicile : .....

## 6- Personne à prévenir

**N°1**  : à prévenir  : dépositaire des clés Temps de trajet : .....

Nom : ..... Prénom : ..... Année de naissance : .....

**Adresse :** .....

Code postal : ..... Ville : ..... Qualité(1) : .....

Tél. travail : ..... Tél. portable : ..... Tél. domicile : .....

**N°2**  : à prévenir  : dépositaire des clés Temps de trajet : .....

Nom : ..... Prénom : ..... Année de naissance : .....

**Adresse :** .....

Code postal : ..... Ville : ..... Qualité(1) : .....

Tél. travail : ..... Tél. portable : ..... Tél. domicile : .....

**N°3**  : à prévenir  : dépositaire des clés Temps de trajet : .....

Nom : ..... Prénom : ..... Année de naissance : .....

**Adresse :** .....

Code postal : ..... Ville : ..... Qualité(1) : .....

Tél. travail : ..... Tél. portable : ..... Tél. domicile : .....

**N°4**  : à prévenir  : dépositaire des clés Temps de trajet : .....

Nom : ..... Prénom : ..... Année de naissance : .....

**Adresse :** .....

Code postal : ..... Ville : ..... Qualité(1) : .....

Tél. travail : ..... Tél. portable : ..... Tél. domicile : .....

## 7- Intervenant professionnel (aide ménagère, infirmière...)

Nom : ..... Prénom : ..... Fréquence visite : .....

**Adresse :** .....

Code postal : ..... Ville : ..... Qualité(1) : .....

Tél. travail : ..... Tél. portable : ..... Tél. domicile : .....

## 8- Autre intervenant professionnel :

Nom : ..... Prénom : ..... Fréquence visite : .....

**Adresse :** .....Code postal : .....Ville : .....

Qualité(1) : .....Tél. portable: .....Tél. domicile : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Certifie l'exactitude des renseignements fournis, je m'engage à informer Technipro de tout changement concernant ma situation, et si cela n'était fait, le dégage de toute responsabilité. Je donne mon accord à Technipro pour saisir en informatique les données me concernant. Je suis avisé(e) que la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, me garantit un droit d'accès et de rectification de ces données auprès de Technipro.

Déclare que Technipro ne pourra être tenue responsable des conséquences matérielles qu'entraîneraient une intervention en vue de lui porter aide et assistance.

Autorise le service de Téléassistance à me faire parvenir les moyens de secours appropriés (SAMU, Pompiers, Police, Ambulance,...) surtout en cas d'absence ou de défaillance des personnes à prévenir.

Fait à : ..... Le : ..... Signature de l'abonné(e) ou de son représentant

(1) :Fils, fille,voisin,ami,tuteur,...



VILLE DE BÉZIERS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

POLE SOUTIEN A L'AUTONOMIE



## Règlement Intérieur du Service TELE-ASSISTANCE

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Béziers met à disposition des seniors ou des personnes handicapées de la Commune, un système de sécurité 24 h sur 24 , 7 jours sur 7. Ce système garantit l'intervention d'un tiers au domicile de la personne équipée lorsque celle-ci est victime d'un désagrément quelconque et l'actionne. Ce tiers étant soit un parent ou toute personne désignée au contrat par le bénéficiaire, éventuellement les pompiers ou la police en cas de besoin.

Le Centre Communal d'Action Sociale contractualise avec la Société Technipro qui gère la mise à disposition du matériel, les appels émis par les bénéficiaires du CCAS et le suivi technique et relationnel.

Dès l'adhésion (constitution du dossier auprès du CCAS), le bénéficiaire adhère au règlement intérieur qu'il signe pour valider son acceptation des modalités de fonctionnement de ce service.

### **Article 1 : Objectif**

Par les présentes, et conformément aux dispositions fixées par délibération, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Béziers met à la disposition de :

M. et/ou Mme .....

Domicilié(e) à Béziers

Qui en a fait la demande écrite, un système de télé-assistance comprenant :

- soit un transmetteur GPRS (fonctionne avec une carte SIM, pas d'obligation d'avoir une ligne fixe)
- soit un transmetteur RTS (branché sur téléphone fixe)\*

avec au choix

- soit un collier à porter autour du cou
- soit un bracelet de type bracelet-montre\*

*\*Rayer la mention inutile*

Date prévisible d'installation :

En cas de malaise, chute, agression au domicile ou tout autre problème rencontré au domicile par l'utilisateur, celui-ci peut actionner le dispositif d'alerte en appuyant sur le bouton poussoir situé sur le collier ou sur le bracelet qu'il détient. Quelques secondes après réception, le téléassistant en charge sur la plate-forme de réception des appels de Technipro entre en contact phoniquement via le récepteur avec l'utilisateur pour évaluer les besoins.

L'opérateur fait ensuite appel aux services compétents et/ou aux réseaux de proximité du bénéficiaire pour gérer l'intervention au domicile.

Il est également possible de générer l'appel automatiquement en cas de chute avec perte de connaissance en souscrivant l'option « détecteur de chute ».

### **Article 2 : propriété du matériel.**

Le matériel mis à disposition reste la propriété de la Société Technipro qui assure la maintenance technique.

### **Article 3 : Fonctionnement**

Ce système permet à l'intéressé(e) d'alerter en cas de besoin urgent au niveau de la santé ou de la sécurité. Un mauvais fonctionnement, un mauvais usage ou une défaillance du système ne peut entraîner une quelconque responsabilité du Centre Communal d'Action sociale et du service de sécurité.

En cas où l'utilisateur détecterait une quelconque anomalie de fonctionnement, il est incité à contacter au plus vite le service du CCAS qui gère la Télé-Assistance afin qu'il soit tout mis en œuvre pour restaurer le fonctionnement normal du dispositif.

De plus, les dégâts causés par l'intervention des pompiers resteront à la charge de l'utilisateur et/ou de l'assurance personnelle habitation. Pour éviter cet inconvénient, il est utile de déposer les clés à une personne de confiance située à proximité ou bien d'installer une boîte à clé sécurisée extérieure au domicile en donnant le code d'ouverture à Technipro (qui peut installer ce type de boîtes), ceci bien évidemment quand le propriétaire de l'immeuble ne s'y oppose pas.

### **Article 4 : Coût de la prestation**

Une redevance mensuelle conditionnée par le niveau de ressources, est fixée par la délibération n° 913 du 13/11/1986 déposée à la Sous-Préfecture de Béziers le 24/11/1986.

Cette redevance court qu'à partir du 1er jour du mois suivant l'installation du dispositif. Elle est majorée une fois par an en fonction du taux de revalorisation de la retraite.

Les tarifs sont fournis à l'utilisateur qui contractualise et affichés dans les locaux du CCAS de Béziers.

D'autre part, le transmetteur émet des tests cycliques une fois par semaine vers un numéro surtaxé mais extrêmement sécurisé et fiable qui génère un surcoût d'environ 0,113 €/appel. De même, tout déclenchement de l'alerte de la part de l'utilisateur génère ce même type de coût et si la communication s'installe durablement entre l'opérateur et l'utilisateur, cela peut entraîner un surcoût également. De l'ordre de 0,45 à 2 € par mois, on peut considérer qu'il s'agit d'une consommation normale de la ligne téléphonique.

La Société Technipro propose l'installation d'options facultatives tels que :

- le détecteur de fumée relié à la centrale d'appel : la Société Technipro s'engage à respecter les normes en vigueur. Actuellement, il s'agit du détecteur autonome avertisseur de fumée (DAAF) muni du marquage CE conforme à la norme européenne harmonisée NF EN 14604. Cette installation rentre dans le cadre législatif (loi Morange).
- Le détecteur de chutes relié à la centrale d'appel s'actionne au bout de 30 secondes suite à une chute brutale sans mouvement de la part de la personne au sol pendant ce laps de temps.

Ces options devront être indiquées au gestionnaire du CCAS pour traitement dès installation par la société Technipro.

**Article 5 : Mode de règlement**

Une facture est établie mensuellement par le service du Maintien au Domicile du CCAS qui gère la Télé-Assistance et adressée au bénéficiaire. Les sommes versées à ce titre sont défiscalisables à hauteur de 50 % de leur montant.

Le paiement mensuel de la redevance et des options choisies s'effectuera suivant les modalités fixées en accord avec le Receveur Municipal.

**Article 6 : Résiliation.**

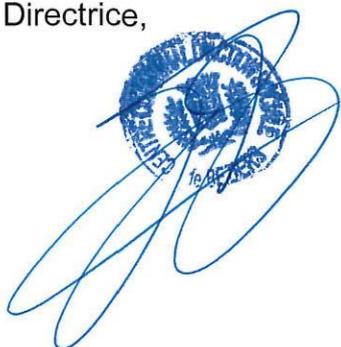
La convention pourra être résiliée par lettre adressée à Madame la Directrice du Centre Communal d'Action Sociale. La résiliation du dossier sera effective au dernier jour du mois ainsi que la facturation liée à la prestation « télé-assistance » (tout mois commencé étant dû).

Dès que le CCAS a l'information de l'arrêt du service, transmission en est faite à Technipro pour information et traitement. Cependant, il est de la compétence du bénéficiaire du contrat ou de ses ayants-droit en cas d'incapacité de celui-ci, de prendre contact avec la société Technipro pour convenir du rendez vous de restitution du matériel qui sera donc retiré par les techniciens de la société.

La résiliation peut aussi être de l'initiative du CCAS de Béziers en cas d'appels abusifs ou de mauvais usage répété du dispositif.

Fait à Béziers, le .....

Pour le Centre Communal d'Action Sociale  
La Directrice,



Nom du bénéficiaire

.....

Signature



54 Rue Boïeldieu  
34500 BEZIERS  
Tél. 04 67 49 84 60

**REGLEMENT FINANCIER  
ET CONTRAT DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE  
POUR LE REGLEMENT DE LA TELEASSISTANCE**

Entre.....

adresse.....

bénéficiaire (*ci-après dénommé le redevable*) du service de téléassistance,

Et le **CCAS de Béziers**, sis 54 rue Boïeldieu - 34500 BEZIERS  
représenté par l'Ordonnateur, Nathalie CLUTOT,

**Il est convenu ce qui suit :**

**1 – DISPOSITIONS GENERALES**

En qualité de bénéficiaire du service de Téléassistance, vous pouvez régler votre facture :

- \* **en numéraire** auprès de la Trésorerie Municipale de Béziers ;
- \* **par chèque bancaire ou postal** libellé à l'ordre du Trésor Public, accompagné du talon détachable de la facture, sans le coller ni l'agrafer à envoyer à la Trésorerie ;
- \* **par mandat ou virement bancaire** sur le compte bancaire de la Trésorerie ;
- \* **par Carte Bancaire** en téléphonant au **04 67 36 55 77** ;
- \* **par prélèvement automatique pour les redevables ayant souscrit un contrat de mensualisation.**

**2 – AVIS D'ECHEANCE**

Le redevable optant pour le prélèvement automatique recevra sa facture du mois indiquant la date du prélèvement relatif à cette facture et qui sera obligatoirement postérieure à la réception de la facture.

**3 – MONTANT DU PRELEVEMENT**

Il est égal au montant de la facture, ce montant est identique tous les mois sauf en cas de modification des options du service en cours d'année. En ce cas le prélèvement qui suit en M + 1 sera immédiatement recalculé pour correspondre à la facture du mois M.

**4 – CHANGEMENT DE COMPTE BANCAIRE**

Le redevable qui change de numéro de compte bancaire, d'agence, de banque ou de banque postale doit se procurer un nouvel imprimé de prélèvement SEPA auprès du CCAS de Béziers, le remplir et le retourner accompagné du nouveau relevé d'identité bancaire ou postal.

## 5 – CHANGEMENT D'ADRESSE

Le redevable qui change d'adresse doit avertir sans délai le CCAS de Béziers.

## 6 – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Sauf avis contraire du redevable, le contrat de mensualisation est automatiquement reconduit l'année suivante, le redevable établit une nouvelle demande uniquement lorsqu'il avait dénoncé son contrat et qu'il souhaite à nouveau le prélèvement automatique pour l'année suivante.

## 7 – ECHEANCES IMPAYEES

Si un prélèvement ne peut être effectué sur le compte du redevable, il ne sera pas automatiquement représenté. **Les frais de rejet sont à la charge du redevable.**

L'échéance impayée plus les frais sont à régulariser auprès de la Trésorerie Municipale de Béziers.

## 8 – FIN DE CONTRAT, RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS, DIFFICULTES DE PAIEMENT, RECOURS.

**Il sera mis fin automatiquement au contrat de prélèvement après deux rejets consécutifs de prélèvement pour le même usager. Il lui appartiendra de renouveler son contrat l'année suivante s'il le désire.**

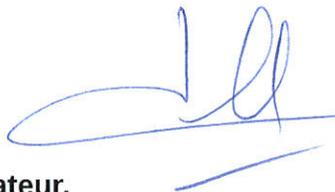
Le redevable qui souhaite mettre fin au contrat informe le CCAS de Béziers par lettre simple et le prélèvement sera suspendu le mois suivant réception de la demande. Dans le cas d'une prestation non soldée, elle devra alors être réglée par un autre mode de paiement. En cas de situation difficile et à titre exceptionnel, le redevable peut saisir par écrit l'ordonnateur du CCAS pour demander la suspension du prélèvement mensuel en joignant tous documents justifiant la situation. Un échéancier pourra alors être mis en place en corrélation avec les services de la Trésorerie Municipale de Béziers.

Tout renseignement concernant la facture est à demander au service Comptabilité du CCAS de Béziers. Toute contestation amiable est à adresser au CCAS de Béziers. La contestation amiable ne suspend pas le délai de saisine du juge judiciaire.

En vertu de l'article L.1617.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le redevable peut, dans un délai de deux mois suivant réception de la facture, contester la somme en saisissant directement :

- le Tribunal d'Instance ou le Tribunal de Grande Instance (selon le montant de la créance et du seuil fixé par l'article R321.1 du code de l'organisation judiciaire).

Pour le CCAS de Béziers



L'Ordonnateur,



**BON POUR ACCORD  
PRELEVEMENT MENSUEL,  
A Béziers,**

le.....

Le redevable,



TECHNIPRO propose un détecteur de chutes brutales pour les abonnés Téléassistance du CASVP.



- Détection automatique de chutes brutales
- Appel manuel possible
- Aucun médaillon supplémentaire
- Pré-Alarme
  - Effacement de l'alarme dans le cas où la personne se relève de sa chute
  - Réduction des fausses alertes
- Peut être porté au poignet
- Taille réduite et poids allégé
  - Portage facilité pour un meilleur confort
- Fréquence radio 869,25 MHz

### Mode de fonctionnement

Le Détecteur de chutes est équipé d'un bouton d'appel à l'aide et d'une fonctionnalité d'activation automatique d'une alarme en cas de chute brutale suivie d'une immobilité. Il est spécialement conçu pour être porté en permanence au poignet tout en préservant le confort de l'utilisateur au quotidien. Cet appareil étanche est doté d'un bouton ergonomique.

### Fonctions de base

Le Détecteur de chutes associe un émetteur radio et un appareil de détection des chutes brutales.

En cas de chute brutale, le Détecteur de chutes démarre son diagnostic. Une pré-alarme par vibrations est activée avant le déclenchement de l'alarme automatique de détection de chute. Dans l'intervalle, l'alarme peut être annulée par un simple mouvement du bras afin d'éviter les fausses alarmes.

Si aucun mouvement n'est détecté, le Détecteur de chutes déclenche une alarme automatique sans que son utilisateur n'ait besoin d'appuyer sur un bouton. En effet, le déclencheur automatique n'est activé que lorsque la personne équipée du Détecteur de chutes ne peut appuyer sur le bouton car elle est immobilisée ou a perdu conscience.

Le porteur peut à tout moment déclencher manuellement une alarme en appuyant sur le bouton poussoir du Détecteur de chutes.

### Conditions de déclenchement d'une alarme automatique :

*Il faut noter que l'alarme pour une chute brutale ne se déclenchera que dans le cas suivant :*

1. Chute brutale
2. Immobilité de la personne après sa chute
3. Après 30 secondes pendant lesquels l'appareil ne détecte aucun mouvement, il vibre et envoie l'alarme.

*Le moindre mouvement entrainera l'arrêt de l'alarme, l'appareil estimant que la personne essaie de se relever et qu'elle est consciente.*

*En résumé, lorsqu'une personne s'équipe d'un détecteur de chute,*

*nous lui expliquons que si elle est consciente après une chute – quelle que soit la chute – il faut qu'elle appuie sur le déclencheur.*

*Le détecteur de chutes trouve toute son utilité dans le cas d'une chute où la personne reste inconsciente.*

### Spécifications techniques

Dimensions (H x Ø) 12 x 37 mm

Poids 50 g

Fréquence 869,2125 MHz

Classe de protection IP 67

Alimentation Pile au lithium CR2477 non remplaçable

Durée de vie de la pile Environ 2 ans dans les conditions suivantes :

1 transmission d'alarme par jour

Températures admissibles De 5 °C à 40 °C

Classe d'environnement II

Couverture maximale en champ libre 200 m



VILLE DE BEZIERS

Centre Communal d'Action Sociale



PÔLE SOUTIEN A L'AUTONOMIE

**Portage de Repas - Téléassistance - Accompagnement véhiculé - Aide à domicile**

**Accueil du public, sans rendez-vous**

du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 45 et de 13 h 30 à 17 h 15

**Accueil téléphonique ----- Standard  04 67 49 84 60**

du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

Adresse mail : [pasala@ccas-beziers.fr](mailto:pasala@ccas-beziers.fr)



Lignes directes

04 67 49 84 87

04 67 49 84 88

04 67 49 84 65



Adresse postale

Centre Communal d'Action Sociale

54, rue Boieldieu - CS - 40658

34536 BEZIERS Cedex

# SUIVI DU DOSSIER

Instruction au pré accueil par : .....

Mail transmis à Technipro le : .....

M. ....

Date de la demande : .....

Montant ressources mensuelles : .....

Calcul des frais d'installation : .....



Installé le : .....

Résilié le : .....

## Téléassistance

Mme, M. : .....

Adresse : .....

**34500 BEZIERS**

Secteur : .....

Tél. : .....

Facturation : .....

.....  
**ORGANISME DE TUTELLE : OUI - NON**

.....

## CALCUL REDEVANCE

### Documents à fournir pour le dossier de Téléassistance

- Le dernier avis d'imposition sur les revenus,
- Les derniers relevés de banque ( un trimestre complet)  
indiquant les versements des retraites du foyer fiscal,
- RIB de type BIC-IBAN,
- Copie intégrale du livret de famille,
- Règlement intérieur retourné signé,

### Dans le cas d'adhésion au prélèvement automatique

- Règlement financier à retourner signé
- Mandat de prélèvement SEPA

Impôts...../12=	Impôts couple...../12=
<b>CAISSE DE RETRAITE</b>	
Personne seule	Couple
Nom des caisses	Nom des caisses
.....=...../mois	.....=...../mois
Nom des caisses	Nom des caisses
.....=...../mois	.....=...../mois
Nom des caisses	Nom des caisses
.....=...../mois	.....=...../mois
Nom des caisses	Nom des caisses
.....=...../mois	.....=...../mois
Nom des caisses	Nom des caisses
.....=...../mois	.....=...../mois

MONTANT DE LA REDEVANCE :

INSTRUCTION AU PRE ACCUEIL PAR L'AGENT :